

fondement d'un très solide argument en faveur d'une revision complète des décisions rendues par la Commission de l'Alberta.

Je pourrais peut-être mentionner en passant, monsieur l'Orateur, que lors du débat sur la création des commissions de délimitation des circonscriptions électorales, j'avais émis l'opinion qu'il serait plus satisfaisant d'en nommer les membres en faisant abstraction de la politique et de l'esprit de parti. Toutefois, après avoir étudié les résultats des délibérations de la Commission de l'Alberta et de certaines des autres provinces, j'en suis venu à la conclusion que j'avais tort de penser ainsi. Aucun groupe de représentants politiques aurait pu, je pense, commettre les erreurs qui ont été faites si souvent dans les cas dont nous sommes saisis.

● (5.00 p.m.)

A ce sujet, j'ai été très impressionné par l'argument qu'a invoqué l'honorable sénateur Jean-François Pouliot et qui est consigné au compte rendu des *Débats* du Sénat en date du 23 février. Assurément, les sénateurs ne devraient pas trop s'inquiéter des circonscriptions électorales et du remaniement de leurs limites, pour autant qu'il s'agit de leur propre bien-être. Je crois donc que ce vieux parlementaire a dû parler avec conviction et sans parti pris lorsqu'il a dit:

J'estime également que la Chambre des communes a commis une très grave erreur en renonçant à ses droits et en privant les députés de l'occasion de régler une question qui les concerne, soit l'établissement des limites des circonscriptions électorales. Je suis certain que les représentants de tous les partis et groupes politiques à la Chambre des communes pourraient s'entendre. On l'a fait pendant près d'un siècle et il leur devrait être encore possible d'en venir à un compromis au sujet de l'établissement de ces limites.

Voilà, à mon avis, de sages paroles, monsieur l'Orateur. Le débat en cours nous fournit la preuve qu'il est possible aux principaux intéressés, les députés, d'en venir à une entente qui servirait au mieux les intérêts de tous les Canadiens, car, à la lumière des tendances démographiques, nous recherchons une répartition plus équitable des sièges électoraux.

J'estime qu'il faudrait fonder tout remaniement des circonscriptions électorales sur plusieurs principes fondamentaux. Je sais que mes propos n'ont rien de neuf, mais je tiens à les mettre en relief une fois de plus. D'abord, il est essentiel de considérer les frontières naturelles. La plupart du temps, les limites naturelles font obstacle aux voyages et aux communications. A cet égard, je voudrais aussi mentionner qu'avant longtemps

nous serons vraisemblablement tenus d'accepter une liste permanente des votants. Lorsque ces listes seront établies, il serait avantageux, je pense, que les délimitations des circonscriptions électorales, tant fédérales que provinciales ou municipales, se touchent à tous les points possibles. Les barrières naturelles constituent les meilleures limites contiguës.

Il faut aussi considérer les lignes naturelles de communication, tant commerciales que sociales. A cet égard, les tendances démographiques sont très importantes. Il est simplement raisonnable de dire qu'il faut tenir compte de l'écart permis par rapport au quotient électoral établi, dans les régions où le taux de croissance de la population est plus rapide, comme dans les régions urbaines, si l'on songe à leur développement futur. Autrement, dans quelques années, nous serons aux prises avec une situation semblable à celle qui existe actuellement dans plusieurs régions. Je songe aux villes de Calgary et d'Edmonton.

Le principe le plus important, peut-être, est qu'il faut avant tout, dans une démocratie représentative, que les commettants d'une circonscription électorale puissent prendre contact avec leur représentant, leur député, et, inversement, que le député puisse communiquer avec ses commettants. Pour obtenir au Parlement le résultat voulu, il faudra, autant que possible, tenir cette voie de communication ouverte et libre.

Dans le cas de l'Alberta, la commission n'a pas tenu compte, selon moi, de ces points fondamentaux comme elle l'aurait dû. Sinon, nous ne nous trouverions pas dans la situation actuelle, absolument impraticable, à mon avis, et certainement inopportune.

Tout le problème se pose, en Alberta, du fait de la création de la monstruosité irréaliste, appelée la circonscription de Rocky Mountain. Cette circonscription commence, à son extrémité sud, à la frontière des États-Unis, s'étend à travers le parc national de Waterton et la région du Nid-de-Corbeau, jusqu'au parc national de Banff et passe par le parc national de Jasper. Là, comme la population n'atteignait même pas, aux yeux des commissaires, la norme voulue, il leur a fallu étendre la circonscription plus au nord, jusqu'à l'intérieur des trois «townships» de la ville de Grande-Prairie, à environ 700 milles de la frontière des États-Unis. Ils ont dû l'étendre vers l'est, de façon à englober la petite ville de Whitecourt. Il s'ensuit que nous avons maintenant une circonscription absolument invraisemblable et contraire à tous les principes que j'ai déjà mentionnés.